

Attribution d'une subvention au TUC.

## Conseil d'administration du 3 juillet 2017

### Délibération 2017/07/CA-074

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Considérant les difficultés financières ponctuelles du TUC pour honorer les factures de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier,*

**Après en avoir délibéré, les conseillers**

- 1. attribuent une subvention exceptionnelle de 8 080 €, sur le budget 2017, au Toulouse Université Club ; cette subvention ne sera pas renouvelée ;**
- 2. mandatent le directeur du SCUAPS pour constituer les conventions d'utilisation des installations sportives par le TUC, dans le cadre de la tarification établie et du respect des règles d'usage.**

Toulouse, le 3 juillet 2017  
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35  
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0